



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 12 OCTOBRE 2016

Délibération N° 16/101

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

CONVENTION DE TRAVAUX

**UXEGNEY – Site Victor Perrin – Requalification pour la création de logements - Travaux Phase 3
P09RD80H091**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la commune d'Uxegney pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification du site Victor Perrin situé sur son territoire communal en vue de créer des logements,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement de travaux de déconstruction, de travaux connexes à la déconstruction et de pré-verdissement sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 800 000 € TTC pris en charge à 100% par l'EPFL.

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune d'Uxegney la convention de travaux annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER

VU ET APPROUVE
LE 24 OCT. 2016

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Jacques GARAU